

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSEARRONDISSEMENT
D'AVIGNONEPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 24-11

Nombre de Délégués
en exercice 21Nombre de Délégués
présents 10Nombre de Délégués
votants 10EXTRAIT DU REGISTRE
desDELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 03 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à seize heures, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

M. Bruxelles, Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance du Comité Directeur convoquée le 10 septembre 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 26 septembre 2024.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BRUXELLE, CANDAU, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, BAYON DE NOYER, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLEMENT, DE ALMEIDA, EGOYAN, GIRARD, GONZALVEZ, JOLY, MERIGAUD.

ABSENTS DONNANT POUVOIR :

OBJET : Adhésion de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse à l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques.

Depuis des décennies l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT) est la seule à fédérer, au plan national, les élus œuvrant en faveur du tourisme et qui regroupe plus de 950 membres : Maires, Présidents d'EPCI, Présidents de Conseils régionaux, Présidents de Conseils départementaux, Députés et Sénateurs.

L'ANETT a pour vocation de rassembler tous les territoires touristiques de notre pays avec leurs spécificités géographiques (littoral, thermal, montagne, outre-mer, rural et urbain), à accompagner et à répondre à toutes les questions liées au tourisme.

La force de son réseau et ses années d'expérience en font un partenaire de choix pour :

- Défendre les territoires touristiques
- Apporter expertise et conseil juridique
- Accompagner et diffuser des actualités
- Répondre aux nouveaux enjeux du secteur grâce à l'observatoire du tourisme.

**Le Comité Directeur,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,**

VU le du Code du Tourisme,

VU la délibération 23-78 du 28 juin 2023 portant approbation des statuts de l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse,

VU la délibération 23-10 du 03 juin 2023- Convention d'objectifs 2023 – 2026 entre l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse,

CONSIDERANT que l'Association a pour objet essentiel d'assurer une liaison permanente avec les pouvoirs publics, dont elle est devenue le partenaire privilégié, et d'aider au développement du potentiel touristique des communes et qu'elle veille en liaison avec le Gouvernement, au maintien de la capacité d'action des budgets des communes touristiques

CONSIDERANT que l'adhésion de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse lui permet de profiter de l'expérience, des ressources, de l'ingénierie et des compétences de l'ANETT ;

CONSIDERANT que l'adhésion à l'ANETT fait l'objet d'une cotisation annuelle permettant l'accès aux services ;

CONSIDERANT que l'adhésion à l'ANETT est effective à compter de la date d'adhésion et qu'elle est conclue par année civile reconductible tacitement ;

APPROUVE l'adhésion à l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques

APPROUVE le versement de la cotisation fixée chaque année par décisions des assemblées générales de l'ANETT, dont le montant pour l'année 2024 s'élève à 1 357.00 €.

AUTORISE Le Président à signer la demande d'adhésion des partenaires avec l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 07/10/2024

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE

